

ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

FEUILLE DE PROCLAMATION annexée au procès-verbal de l'élection

NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS

(dans l'ordre du tableau)

Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Fonction ¹	Suffrages obtenus par le candidat ou la liste (en chiffres)
Mme	Aline MARIE MELLARE	16/08/1967	Maire	15
M.	Alain BRIAND	24/08/1944	1er adjoint	15
Mme	Céline DANET	15/01/1972	2ème adjoint	15
M.	Rodolphe CASCALES	02/10/1971	3ème adjoint	15
Mme	Joëlle DUBREUIL	30/04/1966	4ème adjoint	15
M.	Jean-Luc SCANZAROLI	28/02/1952	Conseiller municipal	
Mme	Carole BARRANGER	19/01/1970	Conseillère municipale	
M.	Jean-Marie MORLET	21/04/1955	Conseiller municipal	
Mme	Josiane RISPINCELLE	07/07/1947	Conseillère municipale	
M.	Bruno MERLIN	30/06/1956	Conseiller municipal	
Mme	ZOETEMELK Danièle	26/06/1949	Conseillère municipale	
M.	Célestin SALAMONE	11/12/1999	Conseiller municipal	
Mme	Bérangère LONGUET	24/04/1957	Conseillère municipale	
M.	François LEFRANCOIS	01/07/1966	Conseiller municipal	
Mme	Lydie ZITOUNI	02/01/1973	Conseillère municipale	


Fait à GERMIGNY L'EVEQUE, le 23 mai 2020

Le maire
(ou son remplaçant),



Préciser : maire ou adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint).

Le conseiller municipal
le plus âgé,



Les assesseurs,



Le secrétaire,



TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du conseil municipal
15

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	Mme	Aline MARIE MELLARE	16/08/1967	avril 2014	15
Premier adjoint	M.	Alain BRIAND	24/08/1944	avril 2014	15
2ème adjoint	Mme	Céline DANET	15/01/1972	avril 2014	15
3ème adjoint	M.	Rodolphe CASCALES	02/10/1971	avril 2014	15
4ème adjoint	Mme	Joëlle DUBREUIL	30/04/1966	avril 2014	15
Conseiller municipal	M.	Jean-Luc SCANZAROLI	28/02/1952		
Conseillère municipale	Mme	Carole BARRANGER	19/01/1970		
Conseiller municipal	M.	Jean-Marie MORLET	21/04/1955		
Conseillère municipale	Mme	Josiane RISPINCELLE	07/07/1947		
Conseiller municipal	M.	Bruno MERLIN	30/06/1956		
Conseillère municipale	Mme	ZOETEMELK Danièle	26/06/1949		
Conseiller municipal	M.	Célestin SALAMONE	11/12/1999		
Conseillère municipale	Mme	Bérandère LONGUET	24/04/1957		
Conseiller municipal	M.	Philippe LEFRANCOIS	01/07/1966		
Conseillère municipale	Mme	Lydie ZITOUNI	02/01/1973		

Cachet de la mairie :



Certifié par le maire,
A GERMIGNY L'EVEQUE le 23 mai 2020

Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.